

Me Nicolas SIROUNIAN
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associée au Barreau d'Aix-en-Provence
23, cours Mirabeau - 13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04.91.37.33.96 - p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT
D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

D'UNE MAISON A L'ETAT DE RUINE
sisé à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (13220), Quartier de la Glacière
cadastrée section BZ n° 1 pour une contenance de 2 a 85 ca
(anciennement cadastrée section E n° 834)

SUR UNE MISE A PRIX DE DIX MILLE EUROS (10.000 euros)
Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères

VISITE SUR PLACE LE LUNDI 14 JUIN 2021 DE 17 H 00 A 18 H 00
assurée par la SCP GENSOLLEN-CROSSE,
Huissiers de Justice à MARSEILLE

L'ADJUDICATION EST FIXEE LE LUNDI 28 JUIN 2021 A 9 HEURES du matin
par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence,
Palais de Justice, salle 1, quartier Jas de Bouffan,
impasse des Frères-Pratési, 13090 AIX-EN-PROVENCE.

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Une parcelle de terre sur laquelle est édiée une maison sise à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (13220) figurant au cadastre de ladite ville section BZ n° 1 - Quartier de la Glacière - pour une contenance de 2 a 85 ca

(anciennement cadastrée section E n° 834 suivant procès-verbal de remaniement du cadastre du 14 novembre 1996 publié le 14 novembre 1996 volume 96 P n° 6802.

D'après le procès-verbal de description

Maître Aurélie CROSSE, Huissier de Justice associé à Marseille a établi le 18 septembre 2020 le procès-verbal de description du bien

aux termes duquel il apparaît que l'accès doit s'effectuer à pied, le chemin étant entravé successivement de deux barrières forestières. Il s'agit d'une ruine dont ne restent qu'une partie des murs porteurs ainsi que les stigmates d'une charpente carbonisée.

La clôture de la propriété est également en état de délabrement.

Les lieux sont inhabitables en l'état.

Il ressort des précédentes procédures que la bâtisse été construite en 1940.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY stipule une surface au sol de l'ancienne bâtisse de **127,01 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Maître Éric VERRECCHIA, mandataire judiciaire, domicilié Résidence La Nativité, Bâtiment D - 47 Bis A, boulevard Carnot - 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Monsieur

Agissant en vertu d'un jugement rendu le 8

juillet 2020 par le Tribunal Judiciaire de Marseille - Pole de Proximité publié au 2^{ème} bureau du service de Publicité Foncière d'Aix-en-Provence le 18 août 2020 volume 2020 S n° 19,

Ayant pour Avocat **Maître Nicolas SIROUNIAN**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE.

Etant précisé que les enchères ne sont recevables que si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau d'AIX-EN-PROVENCE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 euros.

Pour de plus amples renseignements s'adresser :

- Au cabinet de **Maître Nicolas SIROUNIAN, SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES** 23, cours Mirabeau, 13100 AIX-EN-PROVENCE - Tél. : 04.91.37.33.96 -

p.vasquez@provansal.eu ou sur le site internet de son cabinet

<http://www.provansal.eu>.

- Au greffe du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, Palais de Justice, impasse des Frères Pratési, quartier Jas de Bouffan, 13090 AIX-EN-PROVENCE, pour consulter le cahier des conditions de vente.

Aix-en-Provence, le 12 mai 2021

Me Nicolas SIROUNIAN
Avocat